

VACCINATION

**« Les enfants
zéro dose » dans
le viseur** P.4



COMMANDEMENT
TERRITORIAL

**Alain NDONGO
MBANG, le Cheval
de bataille de Paul
BIYA à l'œuvre à
OBALA** P.2

Bimensuel d'informations générales

N° 007 du 17 août 2022

400f cfca

ENSEIGNEMENT PRIVE



Mindub et Minsec traquent les récalcitrants

● *Les ministères des enseignements secondaires et celui de l'éducation de base ont signé deux arrêtés portant fermeture de près de 500 écoles et établissements d'enseignements secondaires privés sur l'ensemble du territoire. Ces arrêtés qui interviennent à quelques semaines de la rentrée scolaire viennent renforcer la politique éducative prônée par l'Etat. Lire le dossier de la rédaction Pp5-8*

SEMAINE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

**Quand le sein devient
le nerf de la guerre** P.3

CONFERENCE SEMESTRIELLE DES GPGOUVERNEURS

**Tolérance zéro pour les ennemi
de la paix dans les régions** P.2

Les gouverneurs des 10 régions se sont réunis autour du Minat pour réfléchir sur les problèmes auxquels fait face le Cameroun.

SECURITE

Zéro tolérance pour les ennemis de la paix

C'est l'une des recommandations formulées aux patrons des régions, par le Ministre de l'Administration territoriale Paul ATANGA NJI, à l'issue de la première conférence semestrielle des Gouverneurs, le 9 août derniers à Yaoundé.

« Autorités administratives et défis sécuritaires en période de contraintes socio-économiques ». Ainsi s'intitule la thématique qui a guidé les travaux de la première conférence semestrielle des gouverneurs pour l'année en cours. Les 8 et 9 août derniers, les patrons des dix régions du Cameroun, réunis autour du ministre de l'Administration territoriale, ont fait le point des grandes questions qui préoccupent la Nation en ce moment. La hausse des prix des produits de première nécessité, la prolifération et la consommation des drogues en milieu scolaire, la vente des médicaments illicites et la situation sécuritaire dans les



Atanga nji face à la presse

régions en crise, surtout en cette période de préparatifs de la rentrée scolaire. Dans son discours de clôture, Paul ATANGA NJI a brièvement fait le point de la situation économique-sécuritaire du pays. Il a en effet indiqué que ces six derniers mois, le Cameroun a enregistré 86 attaques terroristes dans l'Extrême-Nord ; 119 civils

tués par les sécessionnistes dans le Sud-Ouest et le Nord-Ouest; 3583 cas d'accidents de la circulation sur l'étendue du territoire et 4,3% du taux d'inflation.

Des recommandations du Minat

Face aux différents défis auxquels fait face le Cameroun, la 1ère conférence semestrielle

gouverneurs de régions au titre de l'année 2022 a débouché sur des recommandations fortes du Minat. Il s'agit entre autres de :

Accentuer la vigilance en cette veille de rentrée scolaire; renforcer la collaboration entre les forces de défense et de sécurité et les populations civiles pour plus d'efficacité; impliquer les associations des parents d'élèves dans la lutte contre la consommation des drogues en milieu scolaire ; renforcer les effectifs dans les délégations régionales de la sûreté nationale; promouvoir davantage les produits made in Cameroon; multiplier les campagnes de vente propositionnelle des denrées alimentaires.

Des résolutions et bien d'autres formulées à l'intention des patrons de régions, pour permettre au Cameroun de s'outiller dans sa résilience socio-économique. La deuxième conférence semestrielle des gouverneurs de régions est prévue au mois de novembre prochain dans la perspective du bon déroulement des fêtes de fin d'année.

Franck Olivier BIYA

COMMANDEMENT TERRITORIAL

Alain NDONGO MBANG, le Cheval de bataille de Paul BIYA à l'œuvre à OBALA

Nouvellement placé à la tête de l'arrondissement d'OBALA, dans le département de la Lékié, l'administrateur civil Principal qui totalise cinq postes de sous-préfet dans quatre régions du pays, avec une expérience solide de près de vingt ans a toutes les compétences qu'il faut pour accéder aux postes de responsabilités plus grands. Au lendemain de son installation, le très expérimenté Sous-préfet de la promotion 99-2001 à l'ENAM et dont l'humilité légendaire et le sens de la morale et de la gestion publiques n'ont fait que conforter sa posture d'autorité administrative, dans un entretien exclusif accordé à Potentiel International, revisite son parcours, avec le cap fixé sur les nouveaux défis qui l'attendent dans sa nouvelle circonscription administrative.



Sous-Préfet OBALA

tête de BAMBENDA 1er, 3 ou 4 ans avant l'éclatement de la crise séparatiste. Aviez-vous souvent eu à gérer quelques situations qui auraient été des signes précurseurs de cette crise, pendant votre magister ? Vous parlez de la situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Je dois avouer que j'étais Sous-préfet, le tout premier Sous-préfet de l'arrondissement de BAMBENDA 1er. Mais il faut déjà analyser ce que vous appelez « Crise ». Moi j'ai un arrondissement plus ou moins serein, avec les problèmes simples de sécurité, comme le banditisme, des larcins. On a dû faire à tout ça avec des populations qui vivaient sereinement. J'étais plutôt un Sous-Préfet heureux et fier de ses administrés.

Après ce temps passé à BAFANG, vous voici à la tête de l'arrondissement d'OBALA. Par quoi commence-t-on, pour avoir le contrôle d'une unité administrative comme la vôtre ?

Les unités administratives ont certes e même

cadre réglementaire, mais chaque localité a sa spécificité. Nous sommes arrivés à OBALA, ce n'était pas une localité vide ou vierge. Des gens y vivent. Il y avait déjà un sous-préfet. Donc on s'appuie simplement sur les expériences des uns et des autres, et les orientations de notre hiérarchie directe qui est le Préfet. Après une semaine de travail, je pense que tout va bien aller.

Des informations qui circulent dans la ville, il se dit qu'il devient difficile de circuler à OBALA dans la nuit avec les cas d'agressions qui seraient montés d'un cran. Que comptez-vous mettre en œuvre pour juguler cette insécurité et rassurer vos populations ?

Non ! Il ne faut pas être alarmiste. Les gens se meuvent à OBALA la nuit. Mais il y a quelques cas d'agressions qui sont signalés. Et l'Etat-major que j'ai trouvé sur place a déjà pris le taureau par les cornes. Nous sommes simplement en train de coordonner les actions qui sont menées sur le terrain. Du

côté des services de sécurité, des gens qui s'écartent de la règle sont régulièrement envoyés au tribunal à MONATELE. C'est un travail quotidien qui implique les autorités administratives, les forces de défense et les populations elles-mêmes qui doivent s'assurer que leur environnement est sain, éclairé et ne pas prendre des positions qui vont vous exposer à ces hors-la-loi.

Quels sont les défis qui vous attendent à Obala ?

Grosso modo, tel que je vois, ce sera surtout les problèmes de litiges fonciers. La ville de Yaoundé s'agrandit à une vitesse exponentielle et les gens essaient un peu de s'installer à la périphérie, dont OBALA. Les litiges fonciers oui, mais peut-être aussi le challenge agricole. OBALA est une zone particulièrement agricole et les populations travaillent dur, et ceci n'est pas sans poser des problèmes d'environnement, des problèmes de voisinage. Sinon, le reste c'est de permettre à la population de bien vivre.

Monsieur le Sous-préfet, 5 arrondissements dans 4 régions du pays portent aujourd'hui votre griffe. Étoffe suffisante pour gérer un département. Vous y aspirez-vous ?

Tout à fait ! Tout fonctionnaire a des ambitions et j'aspire un jour être placé à la tête d'un département. Mais le plus important c'est de pouvoir donner un plus au travail qui est fait par le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA. Et ce travail c'est de permettre aux Camerounais de bien vivre dans leur pays. A quelque niveau que ce soit, moi comme sous-préfet, j'essaie de faire du mieux que je peux. Mais soyez-en sûrs, avec mon expérience et mon grade, parce que, faut-il le rappeler, je suis administrateur civil principal depuis plus de 11 ans, je peux effectivement être Préfet. Mais pour le moment, c'est l'arrondissement d'OBALA qui est à ma charge. Et ce n'est pas de tout repos, parce qu'il est grand, et même plus grand que certains départements.

En 2004, sortant des Services du Gouverneur de l'Est où vous avez été Conseiller aux affaires économiques, vous êtes nommé Sous-préfet de MOLOUNDOU dans la même région devenant ainsi l'un des plus jeunes Sous-préfets avec 32 ans d'âge. Comment vous y êtes-vous imposé, si jeune ?

Effectivement j'avais 32 ans et quelques mois et je suis nommé pour la première fois Sous-Préfet dans l'arrondissement de MOLOUNDOU. Mais je dois dire que l'autorité administrative, quel que soit son âge des missions bien précises qui sont encadrées. Même avec cet âge et avec mon grade, je pouvais occuper ce poste. Je n'ai pas fait quelque chose de particulier, et j'ai passé un peu plus de 4,5 ans heurt.

De 2008 à 2012 voire 2013 vous êtes à la

FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE

Près de 1000 « apprentis sorciers » débusqués

Leur radiation a été signée le 10 août dernier par le Ministre délégué à la Présidence de la République, Chargé de la défense, Joseph Beti Assomo. Des faussaires ayant intégré les rangs de la gendarmerie de la cuvée 2022 sont accusés de « présentation de faux diplômes ».

Des faussaires ! C'est ainsi que sont présentés ces jeunes élèves gendarme de la cuvée 2022 qui viennent dont la radiation a été signée le 10 août 2022, par le Ministre délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense, Joseph Beti Assomo. Le message-fax du Mindef porte radiation de plus 1000 élèves des rangs de la gendarmerie. Cette décision fait suite à un rapport révélant que leurs diplômes et leurs qualifications étaient des faux. « Les Armées et la gendarmerie ne sauraient admettre dans leurs rangs des tricheurs et des faussaires qui tentent d'y accéder par des moyens illégaux. Les enquêteurs de demain et les défenseurs de l'ordre public ne sauraient être des délinquants nantis de faux diplômes alors que d'autres jeunes Camerounais méritants et titulaires des diplômes authentiques sont laissés pour compte lors des concours et des recrutements. Je le dis sans équivoque, conformément aux hautes instructions du Commandement en Chef des Forces Armées, Son Excellence Paul BIYA, aucune indulgence ne sera possible à cet effet », grogne le Mindef.

L'Armée dit avoir procédé à plusieurs vérifications minutieuses et rigoureuses auprès des administrations et institutions en charge de la gestion des examens officiels tant au Cameroun que dans les pays étrangers où elle a mis à contribution ses missions militaires. Cette opération, explique Joseph Beti Assomo, mais les résultats sont probants. En effet, ils sont au total, 929 personnels en formation qui ont été identifiés comme détenteurs de faux diplômes de masters, licences, baccalauréats, probatoires, BEPEC, Advance Level, Ordinary level et faux autres diplômes étrangers. Parmi eux, 08 élèves officiers, 898 recrues, 43 élèves sous-Officiers des armées et de la gendarmerie. Après avoir reçu le rapport d'enquête, le Mindef a immédiatement signé, pour effet immédiat, leur radiation des rangs des forces de Défense et de Sécurité. A en croire Beti Assomo, des dispositions sont en train d'être prises pour remplacer « ces faussaires par des candidats méritants qui remplissent toutes les conditions physiques et intellectuelles ».

Selon une source au Ministère de la Défense, les radiés pourraient être poursuivis devant les tribunaux pour « présentation de faux diplôme ».

Franck Olivier BIYA

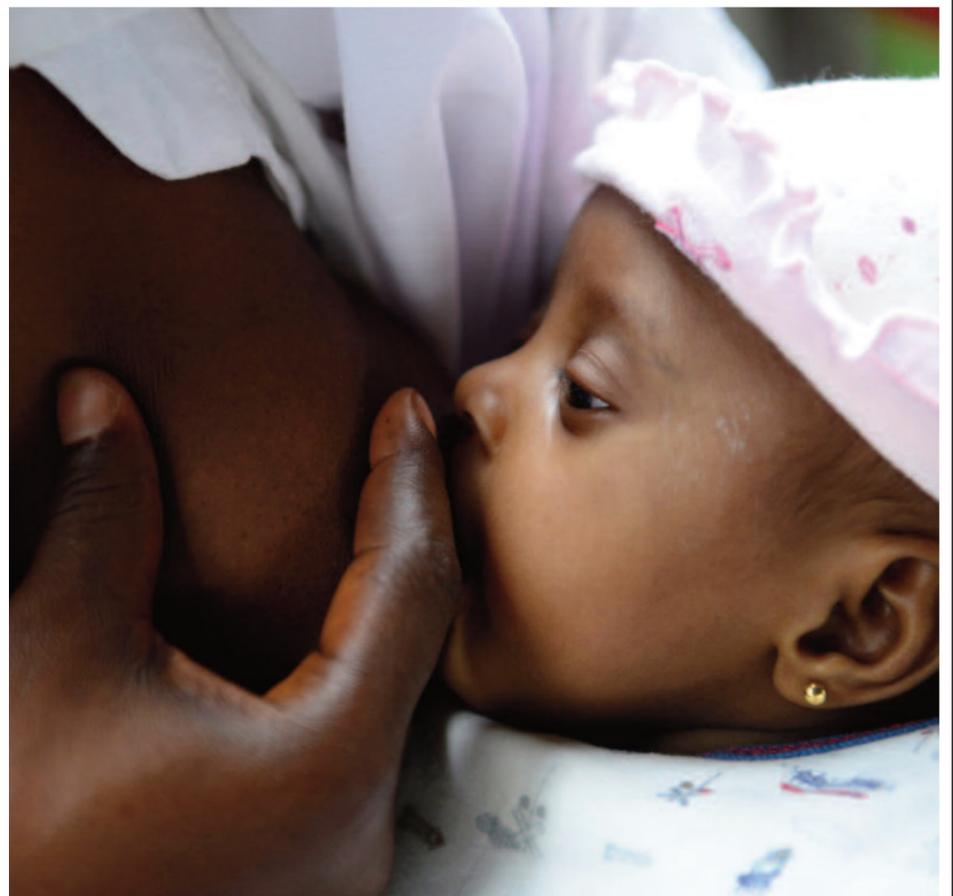


SEMAINE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

Quand le sein devient le nerf de la guerre

Organe nutritif pour les nouveaux-nés, de plaisir pour les pères, et de séduction à garder intact pour les femmes, le sein est au cœur des polémiques dans les foyers. Pendant la journée internationale de l'allaitement maternel célébrée le 02 août dernier, les experts de Viallait Cameroun ont apporté des précisions.

A qui appartient réellement le sein ? Quand on sait qu'ils sont trois qui le réclament. D'abord la mère qui veut le maintenir ferme, le père revendique le titre de propriété et le bébé dont la vie en dépend. Le sujet tourmente encore plus d'un camerounais. Pendant la semaine dédiée aux activités relatives à la journée internationale de l'allaitement maternel le 02 août dernier, les responsables de l'association Viallait Cameroun, ont mené des activités afin de sensibiliser les femmes sur la responsabilité de chacun sur partie du corps de la femme tant prisée. Il faut le savoir, selon Docteur Clémentine Maffo présidente de l'association Viallait Cameroun, chacun peut trouver son compte sur le sein. « Nous estimons qu'il n'y a pas de conflit entre le père et l'enfant sur le sein de la maman. Nous pensons que chacun trouve son compte lorsqu'il va sur la poitrine de la maman. Le bébé lorsqu'il va sur le sein c'est pour être allaité pour recevoir l'amour et pour le bien-être. Le père aussi lorsqu'il y va il sait lui-même ce qu'il vient chercher sur ça. Donc la maman gère de manière spectaculaire ces deux êtres bien aimés ». Mais le problème du sein va



plus loin. Même la mère sur qui est fixé cette partie du corps veut aussi en tirer profit. « De peur de perdre ma poitrine si tôt, je donne le lait artificiel surtout que c'est ma première naissance et je suis encore jeune », déclare une jeune dame.

Jusque-là, faut-il encore le comprendre l'allaitement maternel joue un grand rôle dans le raffermissement du sein. « Pour les jeunes filles qui pensent que l'allaitement maternel affaiblit la poitrine c'est totalement faux. Au contraire c'est l'allaitement qui fait en sorte que les seins restent plus fermes pendant

longtemps en sens que le sein qui est une glande va travailler et le fait que le bébé allaite va renfermer et du coup la glande ne va pas vite tomber. Par contre celle qui n'allait pas les seins tombent plus vite ». Déclare Dr Clémentine Maffo.

Selon le personnel de santé, il convient de rappeler au père et la mère qui sont conscients dans ce conflit que le sein reste d'abord un organe nutritif pour le nourrisson qui en est le privilégié.

Par Jean Bedel Mbassi

VACCINATION

« Les enfants zéro dose » dans le viseur

Avec pour cible des enfants n'ayant jamais reçu une seule dose de vaccination depuis leur naissance, un projet de vaccination de ces « enfants zéro dose » (ZDC) est sur les rails. Le kick-off a été donné jeudi dernier par le secrétaire général du ministère de la santé publique Richard Ndjock à Yaoundé.



Le SG du minsanté donne le coup d'envoi du projet enfants zéro dose

C'est l'hôtel Djeuga qui servi de cadre au lancement du projet de vaccination des enfants Zéro dose de vaccination (ZDC) le 10 aout 2022. Ce projet vise à atteindre et adapter efficacement les services de vaccination pour atteindre les enfants qui n'ont encore reçu aucune dose de vaccin dans le Sahel. Le projet lancé par le secrétaire général du ministère de la santé publique Richard Ndjock pour le Cameroun, va permette de toucher les enfants qui se trouvent dans les zones en proie à l'instabilité et dans les grandes agglomérations. Selon une étude administrative, L'Extrême-Nord, le Sud-Ouest le Centre, le Littoral, l'Ouest et le Nord-Ouest sont les régions où l'on enregistre le fort taux des enfants sans vaccin depuis la naissance. C'est pour cette raison qu'un accent particulier est porté sur ces localités.

C'est grâce un financement nommé « Fonds d'Association de l'Equipe » que l'Alliance mondiale du vaccin Gavi, a fait de « ne laisser personne de côté en matière de vaccination » avec pour vision centrale, de la stratégie Gavi 2021-2025 (Gavi 5.0). En décembre 2020, le conseil d'administration de Gavi

a approuvé un financement supplémentaire spécifique de 500 millions de dollars US pour la période 2021-2025. Parmi les objectifs visés par Gavi, il s'agit d'identification des enfants Zéro dose et les communautés sous-vaccinées, mesurer et surveiller les performances, plaider en faveur d'un investissement durable, atteindre et adapter efficacement les services de vaccination pour les enfants Zéro dose dans la région du Sahel jusqu'en 2025. Au Cameroun, le projet sera piloté par l'Alliance mondiale du vaccin, Gavi et la Cameroun Baptist Convention. La Plateforme de l'Association Chrétienne Africaine de la Santé (ACHAP) a été sélectionnée pour superviser la mise en œuvre dudit projet au Tchad, au Cameroun et au Nigéria.

La CBC Health Services, membre d'ACHAP va diriger la mise en œuvre de l'initiative Zéro dose au cours des quatre prochaines années en collaboration avec le ministère de la santé publique dans les six régions fragiles et vulnérables du Cameroun.

Par jean bedel Mbassi

COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE

La Musaac affute ses armes et dévoile ses ambitions

C'était au cours d'un important atelier organisé le 8 aout dernier à l'intention des différents directeurs de ce projet à l'hôtel Djeuga Palace.



Une attitude de l'expert pour faciliter l'atelier

Le projet Musaac « Mutuelle de santé des acteurs économiques » est un projet d'envergure nationale qui ambitionne dans le cadre de la couverture de santé universelle de construire 16 grands hôpitaux au standing mondial pour permettre à la population camerounaise d'avoir accès aux soins de qualité et à moindre cout. Le projet mené de mains de maitre par M . Ndi Alima avance à grands et se trouve dans sa phase de démarrage. Et c'est pour inculquer « l'esprit Musaac » , un esprit moderne de construction et de management des hôpitaux et de la santé aux différents directeurs de ce projet qu'un expert partenaire ,le

Docteur Marc a été dépêché de la Belgique pour venir animer ce séminaire .Le projet est futuriste et innovant ,voilà pourquoi des thématiques innovantes telles la conception et la construction aux standards du XXIe siècle, la formation diplomante,la validation des compétence,la certification des médecins et soignants,le système d'information,la modernisation du système,la réorientation des soins et l'adaptation aux nouvelles technologies ont été abordées au cours de cet atelier

Par Jean pierre Ombolo.

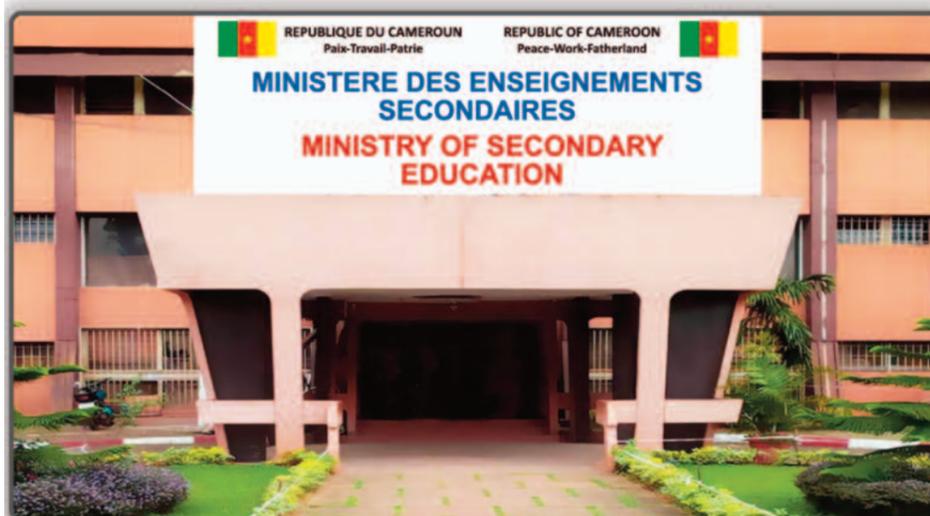
GOUVERNANCE

L'enseignement privé un partenaire privilégié de l'Etat

Couvrant plus de 30% de la carte scolaire nationale, le secteur privé de l'éducation apparaît comme un partenaire important des pouvoirs publics.

Constitué du confessionnel (catholique, protestant, islamique) et du laïc dans les sous-systèmes francophone et anglophone, l'enseignement privé est un partenaire important de l'Etat avec qui, il assure le service public de l'éducation. Selon les chiffres trouvés par PI, en 2018-19, 64 % (préscolaire), 22 % (primaire) et 27 % (secondaire général et technique) des apprenants étaient scolarisés dans le secteur privé. En 2015/16, le Cameroun comptait 19 711 écoles primaires. Parmi celles-ci, 6 293 (32 %) étaient des écoles gérées par des confessions religieuses (catholique, protestant, islamique) ou des promoteurs privés ; 815 représentant 4 % sont des écoles dites communautaires créées par des communautés, des ONG ou des particuliers. Tous ces établissements privés fonctionnent sous le regard du Gouvernement de la République.

Le ministère de l'Éducation de base (MINEDUB) a la charge de l'enseignement maternel et de l'enseignement primaire dans le sous-système francophone et le sous-système anglophone. L'organisation de l'enseignement privé catholique, protestant,



islamique et laïc est dirigée par le Secrétaire national à l'enseignement privé), le Secrétaire national adjoint à l'enseignement privé et le Secrétaire à l'éducation. Les enseignements secondaires général et technique quant à eux sont placés sous la responsabilité du Le ministère des Enseignements secondaires (MINESEC). L'enseignement supérieur est sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur (MINESUP). Chacun de ces départements ministériels supervise les établissements non étatiques. Les crèches et les haltes garderies sont placées sous la tutelle du Ministère en charge de la promotion de la famille.

Les organisations de l'enseignement privé catholique, protestant, islamique et laïc sont des associations de fondateurs d'établissements agréés par le ministre de l'Éducation de Base et auxquelles est tenue d'adhérer toute personne physique ou morale désireuse d'exercer une activité scolaire ou de formation privée au Cameroun. Ces structures sont dirigées au niveau national par le Secrétaire national et adjoint à l'Enseignement privé (SENAT/SENAAT) qui sont nommés pour une durée de trois ans. Au niveau régional, les Secrétaires à l'éducation (SEDUC) sont nommés par Décision du ministre en charge de l'Éducation sur une liste de

candidats proposés par leur diocèse, leur église, leur Organisation ou leur représentant régional. Le Conseil national de l'enseignement privé est une structure de concertation et de promotion du partenariat entre l'État et l'enseignement privé. Au niveau international, les écoles protestantes du Cameroun collaborent avec d'autres écoles de différentes parties du monde sur la plateforme Global Pedagogical Education Network (GPEN) pour les écoles protestantes. Différentes réglementations s'appliquent à tous les niveaux de l'éducation. La Loi n° 98/004 porte sur l'orientation de l'éducation au Cameroun. Le fonctionnement de l'enseignement privé est régi par la Loi n° 2004/022 du 22 juillet 2004. Cette Loi s'applique aux établissements d'enseignement maternel, primaire, secondaire général, secondaire technique, professionnel et normal. Auparavant, la Loi n° 87/023 du 17 novembre 1987 et son Décret n° 90/11/90 fixaient les règles relatives aux activités des établissements scolaires ou de formation privée au Cameroun. La Stratégie du secteur de l'éducation 2013 à l'horizon 2015-20 et le Document de stratégie nationale pour le développement à l'horizon 2030 encouragent particulièrement l'offre d'enseignement privé ; le secteur privé apparaît alors comme un partenaire privilégié.

Franck Olivier BIYA

EDUCATION PRIVEE

Les clandestins persistent

A quelques semaines de la rentrée scolaire les ministères des enseignements secondaires et celui de l'Éducation de base viennent d'arrêter deux textes portant fermeture de 500 établissements scolaires privés qui ne respectent pas les normes. C'est une bataille qui perdure et les récalcitrants résistent.

Près de 500 établissements scolaires clandestins fermés à la veille de la rentrée scolaire. C'est la substance de deux arrêtés des ministères de l'Éducation de base et des enseignements secondaires signés la semaine dernière. Il leur est reproché de n'avoir pas respecté les procédures de création et d'ouverture. Chaque année, le ministère des enseignements secondaire et celui de l'Éducation de Base lancent un assaut contre les clandestins. Généralement des écoles privées fonctionnent en marge les règles. En 2021, plus de 100 collèges ont été fermés sur l'étendue du territoire. La plupart n'avaient pas obtenu des autorités compétentes, ni arrêté de création, encore moins la permission



d'ouverture. Cela démontre à suffisance que la bataille est loin d'être terminée entre les récalcitrants et l'Etat. Pourtant la démarche administrative est claire. Il faut d'abord l'obtention du décret de création et ensuite celui de l'ouverture. Cependant, certaines écoles fonctionnent avec un seul reçu des deux exigibles ou sans engager aucune procédure d'officialisation. Lors des

examens officiels, ils cherchent comment se glisser dans les rangs des établissements qui remplissent les normes.

L'Etat partenaire infatigable, ne baisse pas la garde car l'éducation au Cameroun est au centre de ses priorités. C'est la raison pour laquelle, il faut l'élaguer. Si les fondateurs des écoles et collèges prétendent éduquer les

camerounais de demain, pourquoi le font-ils dans les conditions illégales ? Quelle formation vont-ils donner aux élèves qu'ils accueillent ? La réponse à ces questions reste sur la table quand on sait que la classe est à l'image de l'enseignant, l'école à l'image du directeur. On ira même loin en disant que l'image d'un établissement dépend du fondateur. Les résultats sont encore là. Près de 1000 élèves gendarmes ont été recalés des rangs de la gendarmerie pour faux diplômes. Le mal pourrait être profond car si les fondateurs des collèges et écoles qui sont d'abord parents fonctionnent hors des normes établies, il serait probable que les élèves qui sont certains leurs enfants reflètent l'image de l'école.

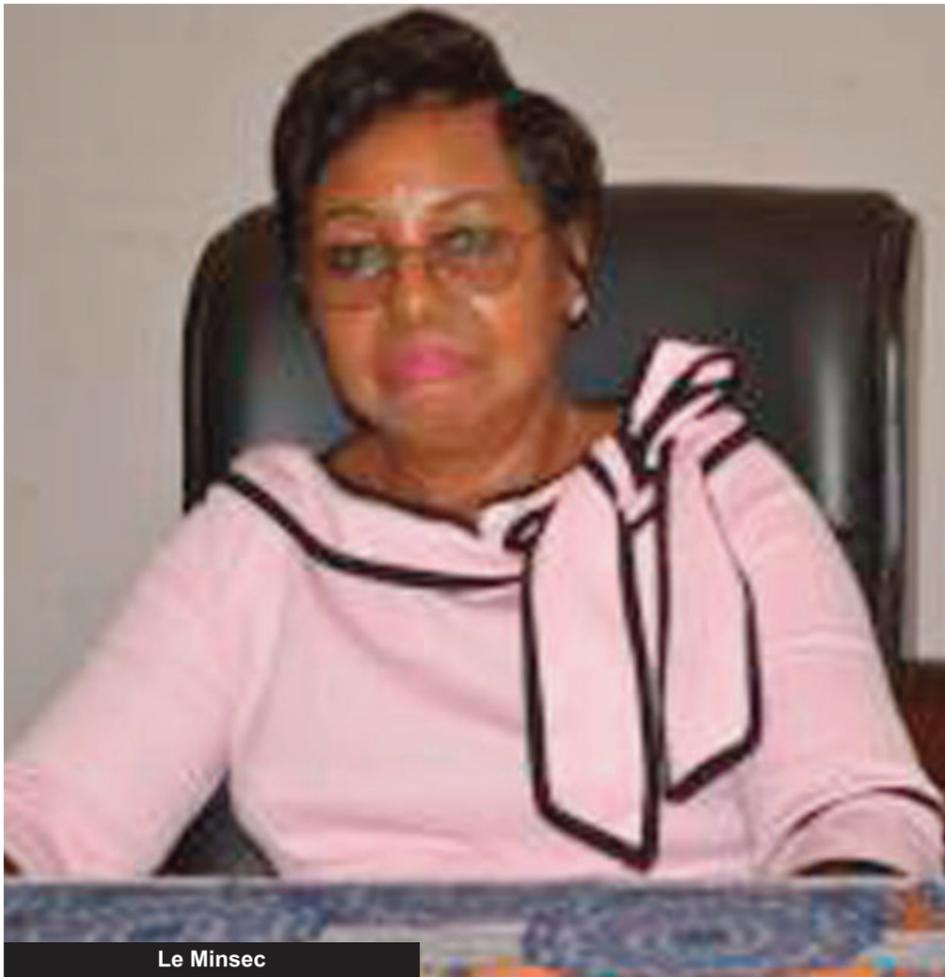
Si l'Etat accepte le partenariat avec le secteur privé dans l'enseignement, il a aussi mis les barrières pour éviter un quelconque dérapage. C'est pour cette raison qu'à chaque veille de rentrée scolaire, le personnel de ces institutions veille au respect de la norme. Dans un domaine aussi délicat qu'est l'enseignement, il faut séparer le bon grain de l'ivraie.

Par Jean Bedel Mbassi

SUBVENTION DE L'ETAT

Nalova Lyonga sèvre les indisciplinés

Pour des exercices budgétaires 2022 et 2023, 41 établissements scolaires du secondaire sont privés de l'aide étatique. Cette décision du Ministère des enseignements secondaires réprime le non-respect des dispositions relative à cette subvention publique pour les années 2019 et 2020.



Le Minsec

On ne prend pas l'argent de l'Etat, sans pouvoir justifier ses dépenses. Pour n'avoir pas bien assimilé la petite leçon de gestion, plusieurs établissements scolaires du secteur privé viennent de se faire remonter les bretelles par le ministère des enseignements secondaires. Dans une décision du ministre des Enseignements secondaires (Minsec), Pauline Nalova Lyonga, signée le 19 mai 2022, ces établissements seront privés de la subvention de l'Etat au cours des deux prochains exercices budgétaires. Dans la région de l'Adamaoua, le collège Maarif à Ngaoundéré est la brebis galleuse épinglée, par conséquent, ne bénéficiera pas de la subvention de l'Etat pour les exercices budgétaires 2022 et 2023. Dans la région du Centre c'est 28 établissements qui sont concernés, huit dans le Littoral, trois à l'Ouest et deux dans le Nord. En tout, c'est 41 établissements qui ont été suspendus du bénéfice de la subvention de l'Etat. Cette décision, souligne la patronne des Enseignements secondaires au Cameroun, se justifie par le fait que ces établissements n'ont pas respecté les dispositions relatives à l'utilisation de cette subvention publique pour les années 2019 et 2020. Ils ont été épinglés par la Brigade nationale de

contrôle des établissements privés du Minsec. En effet, « chaque établissement qui reçoit la subvention de l'Etat doit pouvoir justifier les dépenses en présentant un compte d'exploitation. Mais aussi prouver ces dépenses avec des reçus et des décharges », explique le promoteur d'un collège privé, au quartier Kondengui à Yaoundé. Selon notre source, c'est généralement les émargements des enseignants qui sont présentés parce que la subvention devrait prioritairement à payer les salaires. Ce compte d'exploitation et tous les autres justificatifs sont déposés au Secrétariat à l'éducation (Seduc), pour être éligible à la subvention de l'Etat. « Nous la touchons généralement entre les mois d'avril et de juin. À cette période de l'année, la plupart des établissements connaissent des tensions de trésorerie. La subvention est la bienvenue pour payer les salaires », ajoute notre source. Les établissements suspendus auraient donc dérogé à la règle. Ils seront donc obligés de fonctionner pendant les deux prochaines années comptant uniquement sur leurs propres ressources.

Franck Olivier BIYA

ENSEIGNEMENT

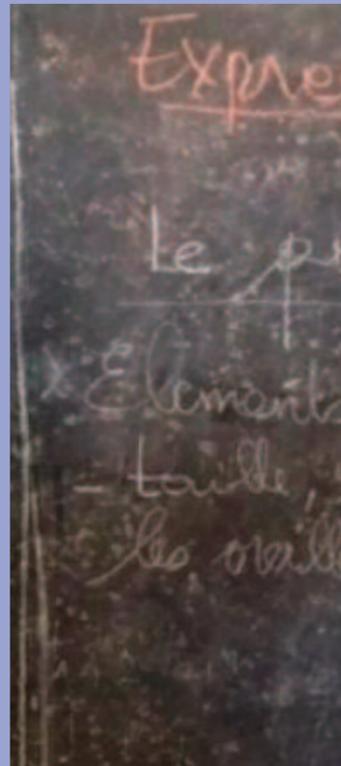
Le chemin de croix des vacataires

L'enseignant vacataire des établissements scolaires privés est indéniablement le parent pauvre du corps enseignant. Entre mauvais traitement et manque de considération, ce maillon considérable de l'éducation n'est que l'ombre de lui-même.

Vacataire depuis 4 ans, Mathias avoue « officier sans contrat travail ». Il ne signe que la fiche de renouvellement comme il est « ancien » dans son collège. Ce n'est pas le cas pour « les nouveaux ». Pourtant, le code de travail renseigne « qu'un employé après 2 ans doit avoir un contrat (...) ». Cela mis à part, le vacataire touche des frais honoraires trop bas, oscillant entre 500 et 1 500 francs l'heure, dans des établissements jugés « mieux ».

En outre, sur sa tête, le licenciement plane perpétuellement. Même après 5 ans voire plus, il peut être renvoyé sans motif. « Chez nous, si un élève se plaint contre toi, à tort ou à raison, mon ami le Principal va te chasser », confié Madame Madzo, Vacataire, enseignante de français, dans un collège privé laïc quartier Ndogpassi à Douala.

Ayant même signalé préalablement son absence pour maladie ou congés (paternité), ses frais de vacation sont retranchés. Pire, il peut être licencié. Recruté à la rentrée scolaire, après quelques mois d'exercice, il peut être remplacé sans préavis, par un prof proche de l'administration. Après 3 ans dans le même établissement, Narcisse est licencié dans un lycée de la ville de Yaoundé. Le proviseur lui dit clairement qu'il est sur la liste d'attente car le cousin du proviseur a pris sa place. Il nous confie qu'au fond de lui, est convaincu que c'est son départ qui ainsi acté.



Même dans les structures scolaires, l'exception n'est pas faite. Bien que dans un collège confessionnel, l'obédience religieuse n'est pas d'obéissance religieuse, de verser la dîme mensuelle de 1 300 francs. Les frais de scolarité grimpe, les vacataires stagnent ou partent dans les écoles. « Même si, c'

ADMISSIBILITE

Recrutement à tout... pris

Le Cameroun compte des centaines d'établissements scolaires privés dont beaucoup assouplissent les critères de recrutement pour gonfler les effectifs.

Excellence scolaire. Ce n'est pas la chose la mieux partagée dans les staffs administratifs des établissements privés au Cameroun. Dans plusieurs d'entre eux, c'est par les effectifs qu'on mesure l'influence d'un établissement. Parce que ce que ceux-ci riment avec l'argent. Publics et privés ne veulent pas rester sur le carreau. Mais la réalité est tout autre quant à politique mise sur pied pour atteindre les meilleurs résultats escomptés. Dans les collèges privés de la ville de Yaoundé, la politique de recrutement diffère d'un établissement à un autre. Beaucoup d'entre se comportent comme des incubateurs des recalés aux différents concours des établissements publics. Les collèges privés ouvrent les portes à certains autres qui ont été exclus des lycées et collèges du public. Dans tous ces cas, il est clair que c'est le clientélisme adossé à la chasse des effectifs qui prime. Le principal d'un collège sera jugé par son fondateur, sur le nombre des élèves qu'il aura fait entrer dans son établissement. Dans plusieurs collèges de la ville de Yaoundé, ces faits sont patents.

Mais beaucoup d'entre eux se prévalent des « bonnes pratiques » de recrutement. Chez nous, « les candidats ont la possibilité de se présenter au concours que nous organisons dans notre établissement généralement au mois de juillet », a déclaré Dieu ne dort Tchinda, Principal d'un collège privé d'enseignement général dans un quartier de Yaoundé. « Lorsque le concours est passé, les candidats doivent fournir le bulletin de note du CM2, la

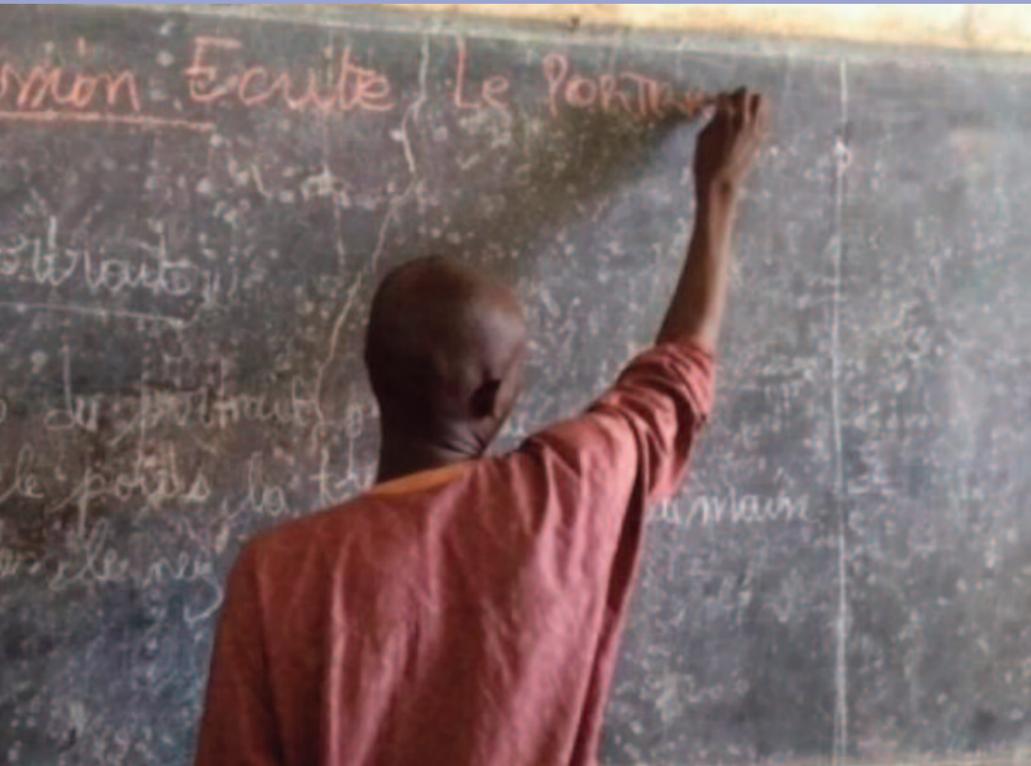


Une centaine d'élèves

preuve que l'élève a eu le CE2, l'aptitude dès la rentrée afin d'ajouter le chef d'établissement. Plus loin, aux alentours du quartier Tchienchou, principal dans un collège, conditions à remplir pour être admis dont il a la charge. « Les élèves doivent fournir un dossier. Il faut fournir une der

MENT PRIVE

vacataires



vacataires dites confessionnelles, l'enseignant a enseigné huit ans dans un établissement confessionnel. Juste parce que, dit-il, il est diplômé de cette école, il est obligé de travailler, avec un taux horaire de 100 000 Fcfa par mois. Chaque année, mais ceux qui ne travaillent pas diminuent. Rien ne change, dit-il, on a accepté de travailler en

connaissance de cause dans les établissements privés, c'est inhumain notre traitement par les fondateurs. Notre situation doit être régularisée car c'est carrément de l'informel. Les frais de vacances doivent être uniformisés partout ou selon les standings des écoles (...)", plaide un vacataire.

Par Patricia Peta'toa

DANS LE PRIVE

!



s dans une classe

et ils devront passer un test pour évaluer leur niveau », a déclaré le directeur.

à Nkolbisson, Tchiensop, le collège de la place donne les élèves admis dans l'établissement. Les autres sont admis ici sur étude de dossier. La demande adressée au principal,

le bulletin scolaire de l'année précédente, deux demies pages de photos, une photocopie de l'acte de naissance, deux chemises cartonnées et une rame de papier », a-t-il affirmé.

Par Gaïtano Tsague

TENUES ET FOURNITURES SCOLAIRES

Les établissements privés se font du beurre

Certaines écoles continuent d'imposer à leurs élèves des manuels scolaires ne figurant pas sur les listes officielles publiées par les ministères des Enseignements secondaires et de l'Éducation de base.



Dans certains établissements scolaires de la ville de Yaoundé, la tenue de classes s'achète à l'établissement. Son coût est enregistré dans les frais d'inscription, donc, impossible de les dissocier. Les parents d'élèves apprécient pourtant le principe. « C'est simple et on a moins de tracasseries une fois l'inscription faite, on vous remet la tenue de classe, celle de sport ainsi que les fournitures de votre enfant. Je trouve que c'est moins encombrant, » déclare Solange parent d'élève.

Tout à côté d'elle, un parent d'élève vient d'acheter des livres de mathématiques, français, anglais, biologie, et physiques chimiques...etc, qui ne figurent pas sur la liste officielle publiée par le gouvernement. « Nous sommes au moins sûrs que les livres et les fournitures achetés dans cet établissement ne seront pas contestés par les enseignants de nos enfants », se persuade cet autre parent. Dans cet établissement comme dans bien d'autres, la circulaire des ministères de l'Enseignements secondaires et de l'Éducation de base arrêtant les listes des manuels scolaires au programme de l'année scolaire 2019-2020 n'est pas respectée.

Cette pratique est pourtant interdite par la loi. Autrefois pratiquée exclusivement par les écoles confessionnelles, le commerce des fournitures scolaires a progressivement gagné les établissements privés laïcs. La pratique diffère dans les établissements publics où seuls les tenues de sport et les écussons sont vendus. « Nous n'acceptons pas ces pratiques à but lucratif, tout cela peut être développé en dehors de l'enceinte de mon établissement », affirme un responsable de l'école primaire groupe IV, à Biyem-Assi.

D'ailleurs, le système est désormais bien rodé. Au moment de l'inscription de son enfant, le parent reçoit la liste des

livres et cahiers exigés. Il est ensuite invité à se les procurer sur place, dans l'école ou dans un lieu que cette dernière lui aura indiqué. « Les prix sont ici un peu plus bas que dans les librairies ordinaires, même si la différence n'est pas grande », témoigne Edwige Ngah, une maman. Les prix de vente des manuels scolaires sont homologués par le ministère du Commerce dans les circuits traditionnels de vente, mais pas dans les écoles exonérées du paiement des impôts et des taxes. Un privilège qui exaspère les libraires. « C'est de la concurrence déloyale ! », dénonce l'un des responsables des éditions « Mandilaris » au marché central de Yaoundé.

En dehors des livres, l'inscription d'un enfant dans un collège est le plus souvent aussi conditionnée par l'achat sur place d'au moins un ensemble complet (pantalon ou jupe et chemisette). Déjà confectionnée, la tenue scolaire coûte en moyenne 10 000 Fcfa, soit 30 à 50 % plus cher que sur les marchés. La tenue de sport est, elle, vendue à plus du double de son prix réel.

Ces écoles achètent en grande quantité et donc à bon prix les tissus, les t-shirts et les shorts, y font inscrire leur écusson, puis les revendent aux parents avec une marge bénéficiaire. Résultat final : des produits de qualité approximative. « Les élèves qui achètent ces tenues viennent souvent nous voir au bout de deux mois dans nos ateliers pour les faire raccommoder », dénonce François, un tailleur. Des parents choisissent malgré cette solution. « Je préfère acheter l'uniforme déjà confectionné à l'établissement au lieu d'acheter le tissu et d'aller voir un tailleur pour la confection, sans aucune assurance d'être satisfaite », soutient Anicet Ekambi, un parent d'élève.

Par Patricia Peta'toa

RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

L'urgence d'une régulation

Plusieurs établissements d'enseignement privé du Cameroun mettent un accent sur les gains plutôt que sur la qualité du personnel enseignant.

Pour qu'un pays soit fort, il faut des institutions fortes. Pour avoir des institutions fortes, il faut avoir un minimum de rudiments pouvant permettre ces institutions de fonctionner. C'est dire à quel point l'éducation est un facteur clé dans la gouvernance d'un pays. Au Cameroun, l'Etat ne pouvant assurer tout seul l'éducation de tout son peuple a élargi le secteur aux prestataires privés.

De nombreux privés se sont donc donné pour mission d'éduquer la population en ouvrant des écoles. Cependant, combien de ces établissements mettent un accent sur la qualité du personnel lors des recrutements ? De nombreux établissements d'enseignement privé minimisent les coûts pour miser sur un personnel pas toujours qualifié et compétent pour assurer certaines fonctions notamment celles



d'éducateurs. Ce faisant, ces promoteurs font main basse sur la formation de la jeunesse, fer de lance de la nation.

Les résultats des examens officiels 2022 récemment publiés par l'Office du Baccalauréat du Cameroun en sont la preuve. Certains collèges n'ont produit

aucun lauréat dans certaines filières. L'on pourrait dans ce cas, jeter un regard critique sur les candidats n'ayant pas assez étudié, ou sur des candidats qui ne prennent pas leurs études au sérieux. Un fait à ne pas négliger. Il faut tout de même aussi rappeler que des failles subsistent dans le système de

recrutement de certains enseignants dans le secteur privé.

Certains établissements rangent leur personnel dans plusieurs catégories. Des enseignants ayant reçu une formation certifiante, des enseignants issus du second cycle des universités d'Etat, des enseignants issus du premier cycle des universités d'Etat. D'autres vont plus loin en recrutant dans leurs personnels des personnes titulaires d'un baccalauréat. Cette façon de procéder est souvent motivée par le désir de réduire au strict minimum les « honoraires » du personnel. Tous ces profils ont certes reçu des formations universitaires mais est-ce suffisant pour prétendre au titre d'éducateur ? Contrairement à ce procédé, les établissements d'enseignements publics ont une politique stricte sur la question du recrutement. Si ce ne sont pas les diplômés des écoles normales, ce sont des personnes ayant acquis une certaine expérience dans la recherche universitaire.

Par Gaïtano Tsague

ENSEIGNEMENT PRIVE

Les infrastructures contournent la norme

Beaucoup d'établissements privés au Cameroun s'illustrent par le non-respect des normes en matière de construction. Ce qui embarrasse les parents qui se soucient à la fois de la formation intellectuelle et de la sécurité de leur progéniture.

« Un esprit sain dans un corps sain ». L'on pourrait ainsi dire « un environnement sain pour des enseignements sains ». Cet adage semble ne pas être le bienvenu chez certains fondateurs d'établissements du privé. Si l'on met de côté les collèges qui s'illustrent par la qualité des infrastructures, beaucoup peinent encore à s'arrimer aux normes qu'exigent la loi sur la construction des établissements scolaires privés. Manque de salles de classes, de latrines et de terrain de sports. A cause du manque d'espace, les élèves qui étouffent déjà suffisamment dans les salles de classe, ne respirent pas mieux même dans la cours pendant les récréations. Si certains parents ne tiennent pas compte de ces réalités dans la quête de l'éducation de leurs enfants, d'autres par contre sont très regardants en cette veille de rentrée scolaire 2022-2023. « Le première chose que je regarde lorsque je cherche un établissement pour ma fille c'est la sécurité. Je regarde la qualité des infrastructures et les toilettes ». Souligne Françoise Ngonngang parent.

Sur le plan sécuritaire, les efforts restent encore à fournir. Si l'on s'appuie sur la loi n°98/004 DU 14 Avril 1998 D'orientation de l'Education au



Une école perdue dans le décor

Cameroun fixant les conditions de construction des écoles publiques et privées, en son article 28, il est interdit d'implanter les salles de jeux, de débits de boissons, de salles de cinémas, de commerce de tabac et toutes autres nuisances dans l'enceinte et les périphériques des établissements scolaires. Si ces nuisances ne sont pas dans les enceintes de ces établissements il faut relever que bon

nombre d'établissements côtoient les milieux mentionnés dans la loi suscitée. Ce qui pose un réel problème dans le cours de dispensation des enseignements.

Les bâtis n'affichent pas fière allure. Beaucoup sont faits en matériaux provisoires et croupissent sur le poids de l'âge. Cela donne l'impression que l'ouverture d'une école privée au Cameroun est une question de volonté

et non de moyen. Il suffit pour certains d'aménager un espace plus ou moins confortable

Malgré les textes et le déploiement des inspecteurs sur le terrain pour surveiller le respect des normes, plusieurs établissements privés continuent de fonctionner en dépit des rappels à l'ordre.

Par Jean Bedel Mbassi

FILIÈRE BANANE

Samuel Tony Obam Bikoué : « intégrer les jeunes vers cette nouvelle niche d'emplois »

Le président national de l'association des acteurs de la filière banane plantain au Cameroun (FBPC) a signé un partenariat le 10 août avec le Nigérien AFTEL, spécialisé dans l'investissement des projets à travers l'Afrique. Dans un entretien accordé à nos confrères de la Crtv au téléphone, Tony OBAM BIKOUE revient sur les enjeux de ce partenariat présenté au gouvernement la veille de la signature du contrat.

Que cherchez les investisseurs nigériens derrière la banane Camerounaise ?

Il faut dire que le contexte de la crise Russo-Ukrainienne, combinée à la crise du Covid-19, a rabattu les cartes. Aujourd'hui les pays voisins ont tout intérêt à développer leur Coopération bilatérale. Le Nigéria fait environ 300 millions d'habitants, l'Etat du Lagos à lui seul, 30 millions d'habitants et je pense que les investisseurs Nigériens doivent faire de la banane Camerounaise un de leurs produits phares.

D'où la signature de ce partenariat il y a quelques jours ?

Exactement, nous sommes venus voir le Minader Gabriel Mbairrobe qui est en fait le régulateur de l'Etat de tout ce qui se passe comme promotion et développement de l'agriculture. Il fallait qu'il donne ses orientations avant d'envisager une quelconque mise en route dudit partenariat.

Devons-nous nous en réjouir ?

Effectivement ! Le Nigéria fonctionne avec sa propre monnaie le Naira qui n'est pas le FCFA. Donc lors de ses exportations, le

Cameroun gagnera en devises. Et je vous promets que dans peu de temps, la banane plantain sera le premier produit d'exportation du Cameroun. Prenons par exemple le cacao on a 280 milles tonnes d'exportation par an, le caté, 25 mille tonnes par an, soit un total d'à peine 30 000 tonnes. Imaginez-vous que si les agriculteurs du Cameroun se mettent dans ce créneau avec la banane plantain, on pourra faire facilement un million de tonnes d'exportation et ramener des devises pour stabiliser la balance commerciale du pays.

La banane plantain est denrée de grande consommation. Mais elle fait face à des contraintes notamment la disponibilité du matériel végétal, les problèmes liés à la conservation et la transformation, et même les problèmes de financement. Comment comptez-vous vous y remédier dans le cadre de ce partenariat ?

Je voudrais tout d'abord rappeler que nous avons eu l'assurance de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, sur les champs semenciers, sur la caractérisation, sur le travail qui a été fait avec le programme de développement des chaînes de valeurs agricoles, en concordance avec le programme national de développement des cultures fruitières sera mise en contribution pour faire en sorte que la semence puisse avoir une certaine traçabilité. La banane plantain que nous comptons exporter, c'est quelque chose de spécifique. Donc ce premier problème a déjà trouvé un écho favorable. Et puis, il faut bien comprendre que l'association nationale des acteurs de la filière banane plantain du Cameroun, regroupe en son sein quatre maillons à savoir : un collège des pépiniéristes, un collège des producteurs de régimes, un

collège de transformateurs et un collège de distributeurs. Nous avons donc mis tous ces acteurs ensemble dans la chaîne de valeur agricole pour que le pépiniériste du Cameroun ne fera que produire les plants. Il ne sera pas tenté d'aller en champ. Chacun fera son travail. C'est qu'on a appelé la professionnalisation et l'agriculture de seconde génération. Nous allons également réduire les coûts de production afin qu'on puisse acheter un régime de banane à 500 f au Cameroun. et pour qu'elle devienne aussi compétitive que les autres denrées alimentaires de première nécessité.

À quelles échéances pourrait-on avoir les produits issus de ce partenariat dans les marchés camerounais ?

Le ministre de l'agriculture a insisté pour que, nous puissions d'abord relever la production locale et exporter un surplus. De plus il va falloir selon ses instructions intégrer les jeunes vers cette nouvelle niche d'emplois à travers le concept d'incubation. Il s'agira donc tout simplement de donner à ces jeunes diplômés qui n'ont pas trouvé d'emploi, une formation rapide en techniques agropastorales, et les mettre immédiatement dans le domaine pour qu'ils puissent produire. Ensuite il faudra procéder à la sélection des premières coopératives, car ce sont elles qui seront financées, étant donné qu'elles produisent la banane plantain, qu'elle la transforme en d'autres produits comme : le vin rouge, les mèches de cheveux en sac à main etc. Je vous annonce même d'ailleurs que l'Espagne est très intéressée par notre produit, et que la coopération va certainement se concrétiser dans les prochains mois.

*Propos retranscrits par
Franck Loïc EYENGA*

LUTTE CONTRE LA VIE CHERE

Produisons et consommons camerounais

Dans un contexte de conjoncture internationale marquée par la crise russo-ukrainienne, quatre membres du Gouvernement étaient face à la presse le 10 août dernier à Yaoundé, pour rassurer les populations quant aux mesures prises par le Cameroun pour juguler la flambée des prix sur le marché national.

Dans un contexte de conjoncture internationale marquée par la crise russo-ukrainienne couplée aux conséquences de la Covid19, le Cameroun comme d'autres pays à travers le monde, subit l'impact de la hausse des prix des produits de première nécessité et des produits pétroliers sur le marché national. Face cette situation, le Gouvernement de la République rassure les populations à travers la batterie de mesures prise pour juguler la vie chère. A cet effet, les ministres de la Communication, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Énergie, du Commerce et de la Recherche scientifique et de l'innovation ont conjointement tenu le 10 août dernier au Ministère de la Communication à Yaoundé, une conférence de presse.

Dans son propos liminaire, le ministre de la Communication a rappelé l'une des principales mesures prises par le gouvernement. Il s'agit du Collectif budgétaire décidé par le chef de l'État dans le cadre de l'ordonnance du 2 juin 2022 complétant certaines dispositions de la loi des finances de l'exercice 2022, qui a porté de 120 à 480 milliards de Fcfa, le montant des subventions de l'État au profit des produits pétroliers. « Il y a lieu de relever, pour s'en féliciter, que cette décision présidentielle a notamment permis de garder inchangés jusqu'à présent, les prix des hydrocarbures respectivement à la pompe et au détail, en dépit de l'envolée immédiate et presque généralisée des cours du baril observé sur le marché international » s'est réjoui René Emmanuel Sadi. De manière concrète, cet engagement du gouvernement s'est traduit par l'exonération ou la réduction selon les cas, des taxes et droits de douane à l'importation sur certains produits particulièrement visés par les risques d'inflation, notamment, le blé, les produits ferreux, l'huile de palme brut, le riz, le poisson et les matériaux de construction.

Accroître l'industrialisation de l'économie nationale Plusieurs autres actions du Gouvernement ont été évoquées. Dans ce sens, le ministre de l'Agriculture insiste sur la production locale pour diminuer les importations. « Il faudra augmenter la production agricole de 30% chaque année pour éviter une crise alimentaire », a relevé Gabriel Mbairrobé. En plus, son département ministériel en synergie avec le ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation entend développer des cultures à cycle, créer des ceintures agricoles autour des grandes villes, construire des infrastructures de conservation, installer des unités de transformation dans les bassins de production, grâce à la politique de l'import-substitution, assurer la souveraineté alimentaire, développer la production du riz pluvial à l'horizon 2030 et du blé notamment à l'Ouest et l'Extrême-Nord. Dans ce sens, le ministre du Commerce a renchéri en soutenant que : « Si l'économie d'un pays dépend de l'extérieur, c'est un véritable suicide ». « Il y a une résilience physique au Cameroun, celle de la disponibilité des produits sur les marchés. Le taux d'inflation est de 4,4% », a déclaré Luc Magloire Mbarga Atangana.

Pour sa part, concerne les produits pétroliers, le ministre de l'Eau et de l'Énergie, Gaston Eloundou Essomba a fait savoir que le gouvernement est à pied d'œuvre pour rendre disponibles ces produits et à assurer leur subvention. Pour le seul mois de juillet 2022, l'État déboursait plus de 3 milliards de Fcfa chaque jour pour ladite subvention, a rappelé le membre du gouvernement.

Pour faire face à la conjoncture économique actuelle, les quatre membres du gouvernement valoir que « nous produire plus, et plus consommer ce que nous produisons ».

Franck Olivier BIYA

FOFOMA 2022

La jeunesse doit oser

L'exhortation a été faite aux jeunes par le ministre de la formation professionnelle Issa Tchiroma Bakari qui présidait le 08 août dernier, la cérémonie de lancement des activités de la foire de formation aux métiers d'avenir (FOFOMA). L'événement s'est étendu sur deux jours au Monument de la Réunification.



« Je déclare ouvert les activités de la troisième édition du FOFOMA ». C'est par ces mots que le ministre de la formation professionnelle Issa Tchiroma Bakari a officiellement lancé les activités de la 3e édition du FOFOMA. En présence du ministre de la jeunesse et de l'éducation civique Mounouna Foutsou et du ministre des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat, le membre du gouvernement est allé à la rencontre des jeunes porteurs de projets et a félicité le promoteur de l'événement pour avoir prêté une oreille attentive à la jeunesse. « Je félicite le promoteur de la FOFOMA qui a réuni la jeunesse ici pour

l'écouter, pour lui dire ce qu'il faut faire pour sortir de l'indigence et la pauvreté dans laquelle beaucoup se trouve », a déclaré Issa Tchiroma Bakari. Le membre du gouvernement a invité la jeunesse à faire preuve d'audace, de créativité et d'inventivité. L'invitant de ce pas à privilégier la formation professionnelle et technique car l'avenir de l'humanité repose sur la formation professionnelle et technique.

Au cours de la même cérémonie, le ministre des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat Achille Bassiliken III a invité les jeunes à plus de responsabilité lors de son allocution. « La question de l'entrepreneuriat n'est pas

toujours le fait des pouvoirs publics. C'est d'abord une initiative du secteur privé ». Tout comme le ministre de la formation professionnelle, il a assuré que l'Etat met tout en œuvre pour accompagner les jeunes porteurs de projets à développer leurs idées. « Les structures d'incubation permettent d'accompagner les projets des jeunes à maturité. L'entrepreneuriat enrichit. Mobilisons-nous autour de l'entrepreneuriat », a affirmé le ministre en charge des petites et moyennes entreprises. Il appartient donc au jeunes de se frayer un chemin vers la réussite.

Par Gaïtano Tsague

CULTURE – PROFESSIONALISATION DU SECTEUR ARTISANAL

Achille Bassilekin III brandit la carte professionnelle de l'artisan

Au cours d'un atelier présidé les 3 et 4 août derniers, le Ministre des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat a cette carte comme un outil qui permet d'identifier l'artisan et de lui donner accès à plusieurs avantages.

Faire migrer l'artisanat camerounais du secteur informel vers l'économie formelle. La volonté du Gouvernement à améliorer les conditions de vie et de travail des artisans est de plus en plus, perceptible avec la mise sur pied de la carte professionnelle des artisans. Elle a été présentée par le 3 août 2022 par le ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat (Minpmeesa), Achille Bassilekin III. C'était au cours d'un atelier de deux jours qui s'est déroulé au Centre International de l'Artisanat de Yaoundé, sur « l'opérationnalisation de la carte professionnelle d'artisan : fonctionnalités et procédures d'obtention ». Pendant deux jours, les personnels du MINPMEESA, les partenaires financiers, la chambre consulaire, les faitières d'artisans, bref, toutes les parties



impliquées dans le processus de formalisation des artisans et des entreprises artisanales se sont réunies pour définir les avantages qui émanent de la carte professionnelle de l'artisan, ainsi que ses modalités d'obtention. En effet, cette carte met à la disposition de l'artisan, plusieurs droits et privilèges. Notamment des subventions, des formations, des participations à des foires, ainsi que du lobbying. En ouvrant les travaux de cet atelier, le Ministre Achille BASSILEKIN III a souligné l'importance de la carte professionnelle en déclarant qu'elle n'est

pas seulement un outil d'identification mais un outil qui va dynamiser la transformation économique et structurelle ainsi que l'écosystème entrepreneurial du Cameroun. Il a insisté sur la nécessité pour tous les acteurs de mettre tout en œuvre pour faciliter la migration des organisations artisanales du secteur informel vers le secteur formel à travers leur immatriculation et la possession de ces cartes professionnelles. Il a en outre indiqué que le transfert de compétences aux collectivités locales à l'instar du Bureau du Conseil des Artisans à travers les

délégations départementales permet à ces structures de prendre en charge les besoins des artisans ainsi que de faciliter le suivi communal des artisans et organisations artisanales.

Un geste salué

Pour plusieurs artisans, cette pièce tombe à point nommé, au moment où ce secteur d'activités est dominé par des commerçants. La carte professionnelle, précisent-ils, permettra désormais de distinguer ces deux catégories de profession. « Nous travaillons depuis longtemps sur ce projet et beaucoup parmi nous ont déjà reçu leur carte professionnelle. Et pour ceux qui n'en avaient encore, cette occasion est pour eux une opportunité », explique Ousmane Ali, président des artisans du Centre international de Yaoundé. Ce dernier précise qu'« on a besoin de cette carte pour les déplacements à l'extérieur, pour obtenir les documents et les financements de certaines activités ». « C'est une réalité. Cette carte, depuis que je l'ai reçue il y a deux ans, elle m'offre plusieurs facilités. Notamment lors de mes voyages à l'étranger et l'accès au crédit », a renchéri Jean Mpondo, artisan.

Par Franck Olivier Biya

FESTIVAL DU MBOL 2022

L'Est à l'honneur

La cuisine de la région de la région de l'Est a été mise en scène au Musée National à Yaoundé du 06 au 08 août 2022. C'était à l'occasion de la deuxième édition du festival du Mbôl.

Quatre départements, la Mboumba-et-Ngoko, le Haut-Nyon, le Lom-et-Djerem, la Kadey. Un objectif, valoriser la culture de l'Est, notamment sa cuisine. Un seul symbole, le « Mbôl ». Ce plat traditionnel qui fait la fierté des fils et filles des quatre départements de cette région. Au Musée national, identité remarquable des Camerounais de la région la plus vaste a déployé ses charmes sous des tentes bondées de monde. Tables dressées aux tissus fleuris verts, des feuilles mortes de banane - plantain symbolisant chères aux peuples de la forêt. Voilà un aspect physique que revêt le stand occupé par la Mboumba-et-Ngoko. Charlise, vêtue d'un t-shirt violet et d'une jupe aux fleurs multicolore sert le Mbôl à des visiteurs venus vivre le festival en direct. Une forme de Mbôl répandue dans les départements de la région de l'Est. « Le Mbôl est le met fédérateur de la région de l'Est. Dans les quatre départements de la région, le Mbôl est partout. Tout le monde s'y reconnaît même si la façon de préparer est



différente », affirme Charlise Muabaffe. Comme le Nkui dans la culture de l'Ouest Cameroun, le Mbôl du peuple de l'Est, au-delà de l'alimentation, a des vertus thérapeutiques. De ces vertus dépendent la cuisson. « Il y a plusieurs façons de préparer le Mbôl, ça dépend d'où nous venons. Le Mbôl à la mangue sauvage a la particularité d'être régénératrice, réparatrice et nourrissante », déclare maman Brigitte, responsable des cuisines dans un stand

au Musée national. Rendu à sa deuxième édition, le festival qui vend la cuisine du peuple du Soleil Levant prend de plus en plus de l'ampleur. « L'objectif du festival a largement été atteint. On a enregistré plus de participants et plus de festivaliers par rapport à l'année dernière, ce qui prouve que le festival est en train de se faire connaître », explique Florine Zoumbe, Membre du comité technique d'organisation.

Cette convergence vers le nouveau-né du paysage culturel camerounais a poussé les organisateurs à changer le format de la célébration. « L'édition 2021 s'est déroulée sur un jour. La principale innovation de cette année c'est la durée. Le festival a duré trois jours pour permettre au plus grand nombre de visiteurs de s'arrêter devant les stands », indique Achille Saïd, membre du même comité.

Par Gaïtano Tsague

EQUIPEMENTIER DES LIONS

One All Sport le nouveau partenaire

L'entreprise américaine plus connue dans le monde du sport mécanique est le nouvel équipementier des équipes nationales de football du Cameroun. C'est la substance du communiqué signé le 12 juillet dernier, par directeur marketing et de communication de la Fécafoot, Benjamin Pondy.

C'est désormais officiel. One All Sport est le nouvel équipementier des équipes nationales du Cameroun. C'est par un communiqué que l'instance faitière du football camerounais l'a annoncé le 12 août dernier. Même si le montant n'a pas encore été dévoilé, en attendant de parafer les accords entre le nouvel équipementier et la Fédération Camerounaise de Football (Fécafoot), la bonne nouvelle est que c'est le premier gros contrat que la Fécafoot jamais connu. Peut-on lire sur le communiqué. Le même communiqué annonce que l'accord va s'étendre sur une période de trois ans.

Selon le communiqué signé du responsable marketing et de communication de la Fécafoot, dans le cadre de l'exécution de cette convention, qui a d'ores et déjà été approuvée, l'instance faitière du football camerounais gagnerait un



peu plus. Le nouvel équipementier qui remplace Le Coq Sportif s'engage à verser à la Fécafoot « une somme annuelle de largement supérieure à celle proposée par les prétendants ». One All Sport va fournir des équipements destinés aux sélections nationales et un bus de standing VIP pour les lions indomptables, apprend le document. Aussi, ajoute-t-il, « le nouvel équipementier s'engage à rendre disponible et à des prix raisonnables, des équipements destinés aux fans des Lions indomptables du Cameroun ».

Il faut noter que le nouvel équipementier arrive dans un contexte tendu entre la Fédération Camerounaise de Football et Le Coq

Sportif. L'équipementier français a engagé un contentieux contre la Fédération Camerounaise de football. En effet, la Fécafoot a résilié le 23 juillet dernier, le contrat qui la liait de à l'équipementier français jusqu'en 2023. Cependant, la Fécafoot à son tour lui reproche de n'avoir pas respecté ses engagements contractuels notamment dans le domaine financier. Chose que le Coq Sportif réfute et accuse la Fécafoot de rupture abusive de contrat.

Par Jean Bédél Mbassi

JEUX DU COMMONWEALTH 2022

Le Cameroun renoue avec l'Or

Au cours de la 22ème édition des jeux du Commonwealth tenus Birmingham en Angleterre, du 28 juillet au 08 août 2022, le Cameroun a obtenu une médaille en or. Une grande première depuis 20 ans.

Trois médailles dont une en bronze, une en argent et une en or. C'est le contenu de la gibecière camerounaise, ramenée des Jeux du Commonwealth à Birmingham. Au classement général, la team Cameroun est 20ème.

Le fait plus marquant, 20 ans après, l'haltérophile Junior Ngadja Nyabeyeu permet au Cameroun de renouer avec la plus haute marche du podium. Il monte sur la première marche du podium en haltérophilie en soulevant 201 kilogrammes dans la catégorie des 109 kilos hommes. La team Cameroun est allée à Birmingham avec des compétiteurs dans plusieurs disciplines notamment en athlétisme, au triple saut, en boxe, en natation, en badminton et en



Stadium

lutte... Après 1998, 2002, 2006, 2010, 2014 et 2018 à Gold Coast en Australie le Cameroun participe à ses 7e Jeux du Commonwealth à Birmingham. Et pour cette 7e participation, c'est avec 37 athlètes répartis dans 10 disciplines que le pays des lions indomptables se sont battu en Angleterre.

Le pays, habitué du tournoi, est allé dans l'optique de faire mieux que lors des éditions précédentes. En

Australie 2017, il avait récolté 3 médailles soit deux en bronze et une en argent. En 2002 lors des jeux de Manchester, le Cameroun remportait 12 métaux dont 9 dorés. Si la moisson n'a pas été des plus abondantes, les résultats sont appréciés à leur juste valeur avec des encouragements pour les échéances futures.

Par Gaïtano Tsague

FECAFOOT -COQ SPORTIF

Les tensions s'intensifient

Le président du Coq sportif a assigné de nouveau son partenaire Camerounais à poursuivre le contrat qui les lie jusqu'au 31 décembre 2023. Une décision qui intervient après la menace d'une poursuite judiciaire faite à l'endroit de la fédération Camerounaise de football.

La guerre monte d'un cran entre ces deux partenaires! La décision de la Fécafoot de rester serein dans sa démarche vers un nouvel équipementier en est le point déclencheur. En effet, le conflit s'est agrandi après un communiqué de presse de l'instance faitière du Cameroun qui précise avec retard sur son propre chronogramme la short list des équipementiers retenue par la commission Ad Hoc ; précisant que la liste sera remise au conseil exécutif de la fédération concernée, afin qu'elle opère un choix à brève échéance. L'objectif est de rompre rapidement le contrat avec le Cop sportif à la veille des compétitions internationales " Le nom d'un équipementier respectueux de ses engagements , et fier d'associer son nom au label des Lions Indomptables, sera dévoilé dans les prochains jours !" à écrit Blaise Djoungang secrétaire général de la Fécafoot dans un communiqué signé le 1er août dernier.

Sentant ses intérêts menacés, et estimant que cette rupture serait " abusive", et sans raisons valables, l'équipementier Français ne semble pas lâcher prise dans son intention de mener ce contrat à son terme. Rappelons le , le Coq sportif a assigné la Fécafoot en justice mardi dernier pour " rupture de contrat abusif ". La marque a donc préféré engager la procédure judiciaire afin de réparer le préjudice subi "Nous vous informons que nous assignons la fédération Camerounaise de Football , en vue d'obtenir la poursuite de ses engagements contractuels , jusqu'à l'échéance naturelle de notre contrat , soit le 31 décembre 2023" annonce Marc-Henri Beausire dans une note rendue publique mercredi dernier. De plus, l'équipementier envisage également des repréailles contre toute marque qui viendrait à s'engager avec la Fécafoot. Il faut préciser que des doutes flotent encore sur les négociations de ce contrat signé par Seidou Mbombo Njoya ancien président de la Fécafoot en 2019.

Qu'est ce qui cloche?

Déjà bientôt trois ans que le Coq sportif se retrouve au chevet des Lions Indomptables! À ce jour, le Cop sportif dit avoir respecté tous ses engagements financiers avec la Fécafoot, ainsi que le mode de paiement qui se fait toujours après réception des factures émises par l'instance Camerounaise. Dans ce cas l'existence du contrat et ses termes ne peuvent donc pas être niés. Or à son arrivée, le nouveau président de la Fécafoot Samuel Eto'o souhaite rompre avec le contrat , pourtant d'après les termes de ce document "du 1er janvier au 30 juin 2022, la Fécafoot s'engage à négocier exclusivement avec le Coq sportif les termes et conditions d'un renouvellement de contrat".

Dans la foulée, selon plusieurs sources, le Coq sportif à plusieurs fois été accusé de manquement depuis le début du partenariat; tant pendant la Coupe Afrique des nations féminine du Maroc, que pour les versements.

Pour l'heure, la tension demeure . Mais, un arrangement à l' amiable et pourquoi pas une révision à la hausse de l'offre de l'équipementier français au bout de 6 mois de discussions sans succès, sont des hypothèses permis tant d'autre, qui sont pour certains à ne pas négliger.

Par Franck Loïc EYENGA

ALASSANE OUATTARA, GBAGBO, BÉDIÉ

Un trio très dangereux pour la Côte D'ivoire

La grâce présidentielle accordée à Laurent Gbagbo par Alassane Ouattara loin d'apporter l'apaisement souhaité est venue plutôt les tensions sur la situation juridique de Gbagbo face à la perspective des élections présidentielles de 2025

Ces trois personnalités continuent de maintenir l'avenir de la Côte d'Ivoire dans une grande incertitude. Les élections présidentielles de 2025 au cas où un consensus n'est pas trouvé entre ces trois dinosaures de la scène politique ivoirienne peuvent faire voler en éclat une seconde fois la Côte d'Ivoire. A la veille de la célébration de la fête nationale de la Côte d'Ivoire, le président de la République de Côte d'Ivoire a fait un discours au cours duquel il accordait la grâce présidentielle à Laurent Gbagbo. On aurait pu s'attendre à des scènes de joie parmi les partisans de Laurent Gbagbo. Que non ! La nouvelle a été accueillie de manière mitigée, cette grâce est même refusée par le parti des peuples africains et de Côte d'Ivoire. Gbagbo, qui estime que c'est une ruse de la part du Président ivoirien qui ne voudrait pas le voir se porter candidat aux élections présidentielles 2025. Pour les partisans de Laurent, au lieu de la grâce présidentielle, c'est plutôt l'amnistie que ce dernier devrait accorder à l'ancien prisonnier de La Haye. Selon le code pénal ivoirien en son article 132, la



grâce enlève la peine et non la condamnation. Or en 2018, Laurent Gbagbo avait été condamné à 20 ans de prison ferme par la justice ivoirienne pour braquage de la Bcdeao. Ce qui ne lui permet pas de se présenter à la prochaine présidentielle de 2025. L'amnistie que souhaitent les partisans de Gbagbo, est un acte parlementaire. En d'autres termes, ce sont les députés ivoiriens qui peuvent initier la loi pour l'amnistie de Gbagbo. Pour cela il faut un soutien solide de Ouattara étant que c'est son parti qui a la majorité à l'Assemblée nationale ivoirienne. La question que l'on est en droit de se poser est celle de savoir si Alassane Ouattara peut initier une telle loi. De l'avis de nombreux observateurs,

cela paraît invraisemblable. Alassane, intérieurement croyait que l'apaisement social aura certainement lieu après cet acte. Que non ! Ce n'est pas ce que Gbagbo et Bédié veulent, mais l'amnistie de tous les prisonniers politiques et militaires de la crise post-électorale de 2010-2011. Ce n'est donc pas un hasard si Gbagbo et Bédié ont été des abonnés absents au défilé de la célébration de l'an 62 de la fête nationale ivoirienne pourtant invités par Alassane Ouattara. En effet, pour comprendre ce qui se passe en Côte d'Ivoire, il faut avoir en idée la prochaine élection présidentielle. Les trois personnalités ont confisqué la vie politique ivoirienne depuis trois décennies. Ces trois personnalités ont

chacune une histoire, l'une avec l'autre. Alassane Ouattara et Bédié se sont alliés en 2010 pour chasser Gbagbo du pouvoir mais le mariage entre les deux n'a pas mis long. Gbagbo de retour de la Haye s'est allié à Bédié contre Ouattara. Des alliances politiques contre nature qui ont déjà plongé la Côte d'Ivoire dans une première guerre civile. Pour de nombreux observateurs, une seconde guerre civile en Côte d'Ivoire n'est pas à exclure, vu l'hypocrisie qui existe entre ces trois personnalités. Malgré les apparences, les embrassades, ces trois personnalités ne se sont jamais vraiment pardonnées et nourrissent toujours la vengeance.

Par Jean Pierre Ombolo

GRANDS LACS

Le Rwanda, trouble-fête à l'Est de la RDC

Rien ne va plus entre la RDC et le Rwanda depuis que le rapport de la Monusco est venu confirmer le soutien du Rwanda aux rebelles du M23. Si une solution n'est pas trouvée par la communauté internationale, les deux Etats pourront s'affronter un jour militairement et directement.

On avait cru que les relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda avec l'arrivée de Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi allaient finalement se normaliser. Enfin se normaliser, parce que depuis la prise du pouvoir par le front patriotique Rwandais à Kigali en 1994, les relations entre le Rwanda et la RDC n'ont jamais été bonnes. Conçu début juillet, le M23 a occupé et occupe encore Bugana, une ville congolaise, située à 23km de l'Ouganda. La RDC accuse son voisin Rwandais d'armer et de combattre au côté de cette rébellion Bayamulenge. Pour combattre ce qui se passe à l'est de la RDC, il faut remonter l'histoire politique de la région des grands lacs. La RDC est frontalière de quatre pays dans sa partie orientale : le Rwanda, le

Burundi, et l'Ouganda. Et ces pays dans cette région frontalière ont des populations de même origine, les tutsis en RDC, on les appelle les Bayamulenge. Ils n'ont jamais été considérés par les régimes de Kinshasa depuis Mobutu comme de véritables citoyens congolais. On les considère comme des étrangers. Le conflit en RDC trouve ses origines dans le génocide des tutsis au Rwanda de 1994 ainsi que les événements liés au Burundi, qui virent des centaines de milliers de personnes d'origine ethnique hutu fuir ces deux pays pour l'est du Zaïre. Le groupe rebelle Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) a été créé au début des années 2000 par des anciens militaires du régime Hutu rwandais de Juvenal Habyarimana et a ses bases à l'est de la RDC. Paul Kagame accuse la RDC de soutenir cette rébellion contre Kigali. Tandis que la RDC accuse le Rwanda de soutenir le M23 qui est une rébellion d'origine des « Congolais rwandophones » appelés communément bayamulenge installés au sud-Kivu. A Kigali, on rétorque la rébellion est une affaire interne au Congo, avec des congolais qui ont des demandes à faire à leur gouvernement. Il faut préciser lorsque l'armée patriotique de Paul Kagame prend le pouvoir à

Kigali en 1994, elle va soutenir cette rébellion (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo, AFDL, aujourd'hui M23) en 1996 qui va déloger Mobutu du pouvoir. En réalité, c'est l'Ouganda et le Rwanda qui vont mettre stratégiquement Laurent Désiré Kabila à la tête de cette rébellion. Museveni et Paul Kagame se sont connus en exil en Tanzanie. Ces tutsis Rwandais vont aider Yoweri Museveni à renverser le régime de Milton Obote à Kampala à travers la rébellion en 1986. C'est logiquement que ce dernier va aider les tutsis dirigés par Kagame à prendre le pouvoir à Kigali en 1994 à la suite du génocide en chassant le régime hutu. Museveni, Kagame avec l'aide des groupes Américains qui lorgnent les richesses de la RDC décident de chasser Mobutu du pouvoir à travers la rébellion tutsie (M23 aujourd'hui) à la tête de laquelle ils vont placer Laurent Désiré Kabila. En 1997 Mobutu est chassé du pouvoir. Kabila est au pouvoir mais ce sont les tutsis Rwandais qui contrôlent l'appareil étatique et militaire congolais. Le colonel rwandais James Kabarebe qui deviendra jusqu'en 2019 le chef d'état major de l'armée rwandaise sera même chef d'état major de l'armée congolaise pendant plus d'un an. De fait, Les tutsis

contrôlent ainsi les quatre pays de la région, Ouganda, Burundi, Rwanda et RDC. Ce n'est pas un hasard lorsque Kabila avec sa rébellion arrivent à Kinshasa, Yoweri Museveni et Kagame sont au stade des martyrs de Kinshasa. Conscient de la montée du sentiment anti-Rwandais parmi la population congolaise, Laurent-Désiré Kabila décide de se défaire de ses alliés Rwandais et ougandais. Pas si vite ! Pour Kagame et les Américains, c'est intolérable et inacceptable, Kabila a trahi. Paul Kagame, Museveni et les groupes Américains ont un agenda caché (qui est toujours actuel), celui de dominer sur le Congo et de piller ses richesses : diamant, cobalt, uranium, or, l'étain, le coltan et tungstène, etc. Certains avaient déjà signé des contrats d'exploitation et avaient financé la rébellion. Une fois installé à Kinshasa et mu par le sursaut patriotique Laurent Désiré Kabila demande aux Rwandais de rentrer chez eux et annule les contrats d'exploitation. Américains, Rwandais et Ougandais ne l'entendent pas de cette oreille et décident de finir avec Kabila. Et l'on connaît la suite. Laurent Désiré Kabila sera assassiné dans son bureau.

Par Jean Pierre Ombolo